

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 12 Février 2008

| | |
|--|--|
| <p>1°) Compte-rendu de la séance précédente</p> | <p>Présents (8/8) : BERTHOUMIEUX Jacques, PENATO Frédérique, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, RIEU Patrice, GALIN Jean-Pierre, CHARRUE Gaëlle, ANE François.</p> <p>Adopté</p> <p>Courier courrier</p> |
| <p>2°) Informations diverses</p> | <p>a) TNT et radio en modulation de fréquence : Monsieur le Maire informe le Conseil du courriel qu'il a adressé à Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) concernant la desserte en télévision et radio : à Aulus seule France Inter est reçue et la couverture en télévision TNT terrestre arrivera à Seix en octobre 2008 (relais du Bouirech) mais le relais secondaire du Prat Mataou sera-t-il desservi ? La réponse du CSA est que : 1°) pour la radio FM c'est aux radios elles-mêmes de demander l'allocation des fréquences et l'équipement du relais à TDF: Monsieur le Maire écrira en ce sens aux radios les plus demandées (Sud-Radio, France Info, Europe 1, France Culture ..) 2°) pour la TNT il faudra attendre le bilan du plan de déploiement en cours pour identifier les zones d'ombre et les traiter par des programmes spécifiques comme cela a été fait pour la téléphonie mobile.</p> <p>b) Mines : un accord a été trouvé (6 000 €) avec les propriétaires pour l'acquisition des parcelles où se trouvent les principales galeries avec tous les dangers afférents pour les randonneurs. Tout prolongement des fouilles archéologiques ou mise en valeur par la création d'un sentier d'interprétation passe au préalable, exigence posée par la DRIRE et la DRAC, par l'achat des parcelles par la Commune puis la mise en sécurité des galeries. Un dossier de demande de subvention à 50% pour les acquisitions a été envoyé à la DRAC et Maître Grigg, notaire à St Girons, est chargé de conclure la vente comme demandé par le Conseil Municipal. Le financement des travaux de mise en sécurité et de mise en valeur du site est prévu à 50% dans le programme PPM2.</p> <p>c) Recensement de la population par l'INSEE: l'opération est en cours et nous en sommes à 208 habitants recensés. Il convient de prendre une délibération pour le paiement de l'agent recruteur et, à l'unanimité, le Conseil décide de fixer la rémunération sur la base de l'indice 281 du grade d'adjoint administratif, 1^{er} échelon, avec 100 € de défraiement pour les déplacements hors du village .</p> |
| <p>3°) Travaux des Thermes</p> | <p>Les travaux suivants sont en cours : passage en inox des canalisations dans les grottes et dans les thermes, changement des 4 canalisations en PVC (une par source) entre les deux secteurs avec mise en pression de chaque source par une pompe régulatrice, un cinquième tuyau étant mis en place pour la nettoyage sanitaire et un faisceau de câbles pour les télémesures enregistrées automatiquement et en continu sur ordinateur.</p> <p>Le maître d'ouvrage est la Communauté des Communes qui prend en charge l'autofinancement. Le montant des travaux s'élève à 207 242 € subventionné à 60% par la Région, le Département et l'Etat. Le maître d'œuvre est la cabinet conseil CODEF.</p> <p>Le but poursuivi est, par la mise en pression, d'augmenter le débit en évitant du mieux que possible les dépôts ferreux le long des conduites et de diminuer le temps de remplissage des bâches de stockage dans l'établissement thermal.</p> <p>Pour que cette réalisation puisse se faire, la Commune, propriétaire des sources, a dû demander une modification de l'arrêté ministériel du 2 juillet 1985 et Monsieur le Maire donne lecture du nouvel arrêté qui permet cette exploitation en pression des eaux thermales.</p> <p>Monsieur Souquet fait remarquer que les dérivations vers les anciennes grottes seront supprimées car étant situées dans le périmètre de protection. Monsieur le Maire devra donc demander par courrier au Président de la Communauté des Communes, que le droit d'usage soit respecté pour la population locale lors de la fermeture des Thermes (accès gratuit à l'eau thermale).</p> |

**4°) Cinéma
UTOPIA**

Monsieur le Maire rapporte auprès des Conseillers les conclusions de la Commission Communale de Service Public et remet à chaque conseiller :

- le rapport d'analyse de l'offre par la Commission de DSP (avec projet de contrat de DSP, réponse amendée, après négociations, du candidat, l'association affiliée au réseau UTOPIA, le planning réalisé pour la négociation de la DSP qui a duré 10 mois, le modèle de contrat de collaboration entre l'association locale et la société dépositaire de la marque « UTOPIA »
- le taux de subvention obtenu à ce jour (59,4 %) et à venir : 74,4 % si le dossier envoyé via Monsieur le Préfet de l'Ariège à Monsieur le Commissaire de Massif Pyrénéen dans le cadre du contrat du nouveau pôle touristique est accepté (72000 € demandés à l'Etat) ; avec l'analyse financière du risque selon le niveau de subvention final, la redevance payée par le délégataire et le retour du fond de soutien du CNC qui dépend de la fréquentation et de l'autofinancement.
- Le tableau de la dette de la Commune avec l'accent sur la dette à court terme (27 000 € d'annuité en moins en 2010) et la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt avec un an de différé.
- Un argumentaire sur l'urgence de la décision : délai en dépassement pour les premières subventions obtenues et inquiétude des financeurs qui voient des sommes importantes bloquées, l'appel d'offre très fructueux pour la maîtrise d'œuvre (- 20 000 € par rapport à l'estimatif) mais limité dans le temps (120 jours et on en est à 7 mois), la durée du dossier (5 ans de travail) qui n'est pas un dossier de circonstance, le bon tempo (travaux en 2008, mise en exploitation en 2009, première annuité et retour du fond de soutien en 2010) et enfin l'importance stratégique du dossier pour l'économie touristique d'Aulus, mais aussi pour la vie des gens, des jeunes, qui travaillent au pays.

Le débat s'engage donc après la lecture de la conclusion du rapport d'analyse de la Commission de DSP qui préconise la signature du contrat et l'enclenchement de la mise en oeuvre du projet (lettre d'engagement au maître d'œuvre, signature contrat avec la partenaire bancaire, demande de versement du premier acompte des subventions).

Un conseiller marque son opposition au projet (laisser la future équipe prendre la décision, doute sur la fréquentation, met en cause les idées développées par les exploitants dans leur gazette, doute de l'intérêt d'un cinéma à Aulus, invoque le risque financier)

Un autre conseiller est favorable au projet mais s'inquiète de l'engagement financier qui ne permettrait pas de réaliser d'autres opérations et souhaiterait attendre la confirmation de la subvention d'Etat.

Les autres conseillers (6) sont favorables pour une décision positive car pour eux, dans tous les cas de figure, il s'agit d'un outil (animation culturelle de soirée, salle de spectacle et de réunion) et d'une structure indispensable pour une station thermale, avec un taux de subvention, même sans l'aide de l'Etat, qu'il sera difficile de retrouver ultérieurement.

Le vote aura lieu dans quinze jours minimum, délai incompressible prévu par la loi, pour une telle procédure de DSP avec affermage.

5°) Poste

Monsieur le Maire fait l'historique des rencontres qui se sont tenues, à leur demande, avec la direction départementale de la Poste (voir précédent compte-rendu). Les deux directeurs successifs ont proposé les trois alternatives suivantes compte tenu de la faible fréquentation du bureau :

- maintien du bureau actuel avec seulement deux jours d'ouverture par semaine, deux heures chaque jour de 14 h à 16 h.
- transformation en Agence Postale avec indemnité payée par la poste (919 € par mois) et service assuré par la Commune
- Relais postal chez un commerçant.

Après avoir formulé son opposition au départ du service public (deux jours par semaine c'est une fermeture qui ne veut pas dire son nom) et regretté ce chantage au départ d'un service public alors que l'investissement privé arrive sur la Commune, mais devant le fait accompli, les représentants de la municipalité veulent bien engager un débat en Conseil Municipal sur la voie proposée aux conditions suivantes :

- contrat signé pour 18 ans (et non neuf)
- mise en place d'un distributeur bancaire
- prise en charge à 100% des travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la médiathèque

V Souquet rappelle qu'il s'agit d'une opération en deux phases :

1°) travaux urgents dans le bâtiment actuel pour séparer l'appartement occupé par un locataire privé du bureau de poste (déplacement compteur EDF de l'appartement, mise en place de serrures sur la partie arrière)

2°) Mise en place de l'Agence Postale

Monsieur le Maire propose d'établir sans plus tardé un bail précaire pour le locataire de l'appartement (accord à l'unanimité sur 370 € par mois) et de reporter la décision après réponse aux conditions posées.

| | |
|---|--|
| <p>6°) Dossier DGE 2008</p> | <p>Monsieur le Maire informe le Conseil de la date limite du 15 février 2008 pour déposer auprès de la sous-préfecture un dossier de demande de subvention DGE 2008. Des devis ont été demandés à des entreprises pour la peinture du toit de l'église, la réparation du mur de cimetière, la réparation de toitures de chalets au Coulédous, l'acquisition de matériel pour réparer les murs de soutènement. Le Conseil opte (unanimité) pour présenter le devis de peinture du toit de l'église (16 740 € HT), dumur du cimetière (4 427,50 € HT) et du matériel de voie si le devis arrive à temps</p> |
| <p>7°) Dossiers FDAL et FRI</p> | <p>La Commune n'ayant pas bénéficié d'aides de la Région (FRI) depuis deux ans pourra déposer un dossier en 2008. Le Conseil Municipal (unanimité) préparera pour le nouveau Conseil deux dossiers de demande de subvention dans le cadre du FRI (Région) et FDAL (Département) avec la réfection des toitures de chalets pour un montant de 34 900 € HT environ (à préciser lors du prochain Conseil).</p> |
| <p>8°) Acquisitions foncières.</p> | <p>Monsieur le Maire rend compte des négociations, pour lesquelles il était mandaté, avec les propriétaires de l'angle de la rue de la gare et de la poste. La Famille Reynaud propose une vente tenant compte de la présence d'un garage sur sa parcelle soit un forfait de 5 000 €. Pour les autres terrains la famille BARES doit régler avant des problèmes de succession ou d'échange avec des tiers. Monsieur le maire demandera au service des Domaines leur avis.</p> |
| <p>9°) SMDEA</p> | <ul style="list-style-type: none"> a) l'étude sur l'eau potable sur les cantons d'Oust et de Massat sera restituée prochainement. Pour Aulus une première analyse basée sur les données du compteur installé à la sortie des réservoirs permet de penser que la réparation des fuites détectées (perte estimée à 12 m3 jour) résoudrait le risque de pénurie avec peut-être un autre captage en appoint. b) Sur La Trappe la solution consisterait à acquérir et capter la source de Léon, une partie pouvant alimenter aussi, en appoint Aulus. c) L'implantation pour la station d'épuration serait à l'entrée du village en bordure de la D 32. Les propriétaires semblant opposés à la vente, c'est le SMDEA qui devra mener le dossier administratif. d) Travaux sur le réseau d'assainissement (réhabilitation après le diagnostic réalisé) : L'ingénieur chargé du projet a pris du retard mais doit préparer le dossier d'appel d'offre en 2008. |
| <p>10°) Filière bois- Etude de faisabilité</p> | <p>Le pré-diagnostic est réalisé (étude à la disposition des Conseillers) et porte un jugement positif sur l'opération (coût estimé du Kw à 6,85 cts d'€ TTC) Il devra être affiné au fur et à mesure de l'agrégation de certaines de données (à fournir par les services techniques de la ville de Toulouse), il convient maintenant de passer à l'étude de faisabilité qui va préciser et détailler la faisabilité technique du réseau chaleur bois sur la zone thermale et les alentours, les coûts d'investissement et de fonctionnement avant le passage à la réalisation (prévision dépôt de dossier en 2009, l'opération doit s'équilibrer, le fonctionnement payant l'emprunt d'autofinancement). Sur les trois devis présentés le Conseil choisira lors du prochain conseil celui à intégrer dans le dossier de demande de subvention.</p> |